

Pilotage.—Ce service fonctionne en vertu de la Partie VI et de la Partie VI A de la loi sur la marine marchande. Dès qu'une circonscription de pilotage est créée au Canada par le gouverneur général en conseil, les pilotes qualifiés sont brevetés par l'administration régionale du pilotage. Le Canada compte 22 circonscriptions de pilotage, dont 9 relèvent du ministre des Transports (voir tableau 15) et les autres, d'organismes régionaux désignés par le gouverneur en conseil. Il y a aussi trois circonscriptions qui sont administrées conjointement par le Canada et les États-Unis.

15.—Service du pilotage, par circonscription, 1964 et 1965

Circonscription	1964		1965	
	Missions de pilotage	Jauge nette	Missions de pilotage	Jauge nette
	nombre		nombre	
Lacs Bras-d'Or (N.-É.).....	336	624,472	357	676,883
Sydney (N.-É.).....	1,716	6,214,468	1,885	7,982,780
Halifax (N.-É.).....	3,760	15,965,172	3,708	16,320,782
Saint-Jean (N.-B.).....	1,417	5,925,320	1,447	5,975,187
Québec (P.Q.).....	8,191	41,726,354	8,578	45,520,351
Montréal (P.Q.).....	10,321	42,735,994	9,635	46,405,717
Cornwall (Ont.).....	2,724	9,924,893	3,022	—
Churchill (Man.).....	118	705,515	119	768,751
Colombie-Britannique.....	9,058	37,618,095	9,115	37,410,635
Total.....	37,641	161,440,281	37,866	161,061,086

Section 2.—Statistique financière des voies navigables

Les principales données statistiques sur le coût des installations servant aux transports par eau sont puisées dans les états des dépenses publiques. Ces dépenses peuvent être classées comme immobilisations, ou comme investissements et dépenses d'entretien et d'exploitation. Les recettes d'exploitation sont aussi publiées. Les immobilisations pour l'amélioration permanente des voies navigables sont fournies en majeure partie par le gouvernement fédéral, les municipalités et les entreprises privées se formant presque entièrement à fournir les terminus et docks.

Les chiffres disponibles sur les immobilisations fédérales à l'égard des voies navigables paraissent dans les *Comptes publics*, dans les rapports annuels des ministères des Transports, des Travaux publics et des Finances et dans celui de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent. Toutefois, pour divers motifs, on ne saurait considérer que ces immobilisations représentent fidèlement la valeur actuelle des ouvrages et, par conséquent, ils ne sont pas publiés dans le présent rapport; la seule exception est celle de la dépense en immobilisations effectuée par le Conseil des ports nationaux à l'égard des installations qui relèvent de sa compétence. La valeur de l'actif fixe administré par le Conseil au 31 décembre 1965 se chiffre à \$446,143,009, somme qui comprend les dépenses en capital affectées à tous les bâtiments, à toute la machinerie et à toutes les améliorations durables apportées aux installations, moins les montants déduits pour l'amortissement